

FGAR

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise
et de la promotion de l'Investissement
-Fonds de Garantie des Crédits aux PME -

Présentation du FGAR et ses Modalités de Fonctionnement

Sommaire

- Problématique du financement de la PME
- Présentation du FGAR
- Garantie financière du FGAR
- Garantie financière adossée au fonds MEDA
- Statistiques au 31/05/2011

Problématique du Financement de la PME

- Faiblesse des fonds propres.
- Absence ou insuffisance des sûretés à présenter aux banques.
- Taux de sinistralité élevé des projets de PME en création notamment durant les trois premières années d'activité.
- Faiblesse du taux de récupération des garanties réelles mises en jeu d'une moyenne de 30 à 40% et avec des délais très longs.

QUI SOMMES NOUS ?

Nous Sommes Un Etablissement Public à caractère Financier.

Nous avons été créée par le décret N° 02-373 du 11/11/2002 en application de la loi d'orientation 01/18 pour la promotion de la PME.

Le FGAR est opérationnel depuis Avril 2004 avec un fonds initial de 1 milliard de DA.

Notre clientèle principale c'est toutes les entreprises de Type PME tel que définie dans la loi précitée

NOTRE METIER

Faciliter aux PME l'accès aux financements des projets d'investissements par l'octroi de garanties financières.

Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME

Les types d'investissements concernés

- Création d'entreprises
- Extension d'entreprises
- Renouvellement des équipements
- Prise de participation

Notre clientèle cible

Toutes les entreprises (PME) manufacturières et de services connexes .

Cependant, la priorité est donnée aux PME présentant des projets répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

- 👉 Contribution à la création et / ou maintien d'emplois.
- 👉 Création de richesse.
- 👉 Réduction des importations et/ou Accroissement des exportations.
- 👉 Contribution au développement régional du pays.
- 👉 Innovation, soit par la technologie ou le savoir faire.

Les entreprises exclues du dispositif

Projets des entreprises ne répondant pas à la définition de la PME selon les dispositions de la loi d'orientation n°01-18 du 12 décembre 2001 soit celles ayant :

- des effectifs dépassant les 250 employés,
- un actif excédant un montant de 500 MDA,
- un Chiffre d'Affaires supérieure à 2 milliards de DA
- un capital détenu à 25% ou plus par une ou plusieurs entreprises qui ne répondent pas à la définition de la PME.

Aussi, ne sont pas éligibles au dispositif FGAR les :

- 👉 institutions financières,
- 👉 agences immobilières,
- 👉 entreprises commerciales,
- 👉 projets polluant l'environnement,
- 👉 et les crédits refinancement d'une dette antérieure.

Les produits développés par le FGAR

- La Garantie du FGAR est assimilée à une garantie d'Etat
- Quotité : **10 %** à **80 %** du financement
- Montant minimum de la garantie : **4 MDA**
- Montant max. de la garantie : **50 MDA**
- L'offre de garantie est valable pour 12 mois,
- Le dossier peut être revu après actualisation.

Coût de la garantie

- Une commission d'étude du dossier payable au dépôt du dossier.
Le montant de la commission : 20 000 DA (en HT)
- Une commission d'engagement de :
 - Crédit classique : 1 % l'an sur l'encours de la garantie payable en une seule fois à la délivrance du Certificat de garantie .
 - Crédit bail : 0.5 % l'an sur l'encours du financement garanti.

La Garantie adossée au fonds MEDA

- ➡ Un montant de 15 millions d'euros soit l'équivalent de 1,4 milliards de dinars est à la disposition du FGAR.

Entreprises éligibles

- ➡ Répondant à la définition de la PME.
- ➡ Ayant au moins 1 bilan clos.
- ➡ Projet d'investissement de type extension de capacités de production et/ou diversification d'activité.

Principales modalités

Quotité Garantie :

Le FGAR couvre **60 %** du montant du crédit bancaire, ainsi que les intérêts y relatifs.

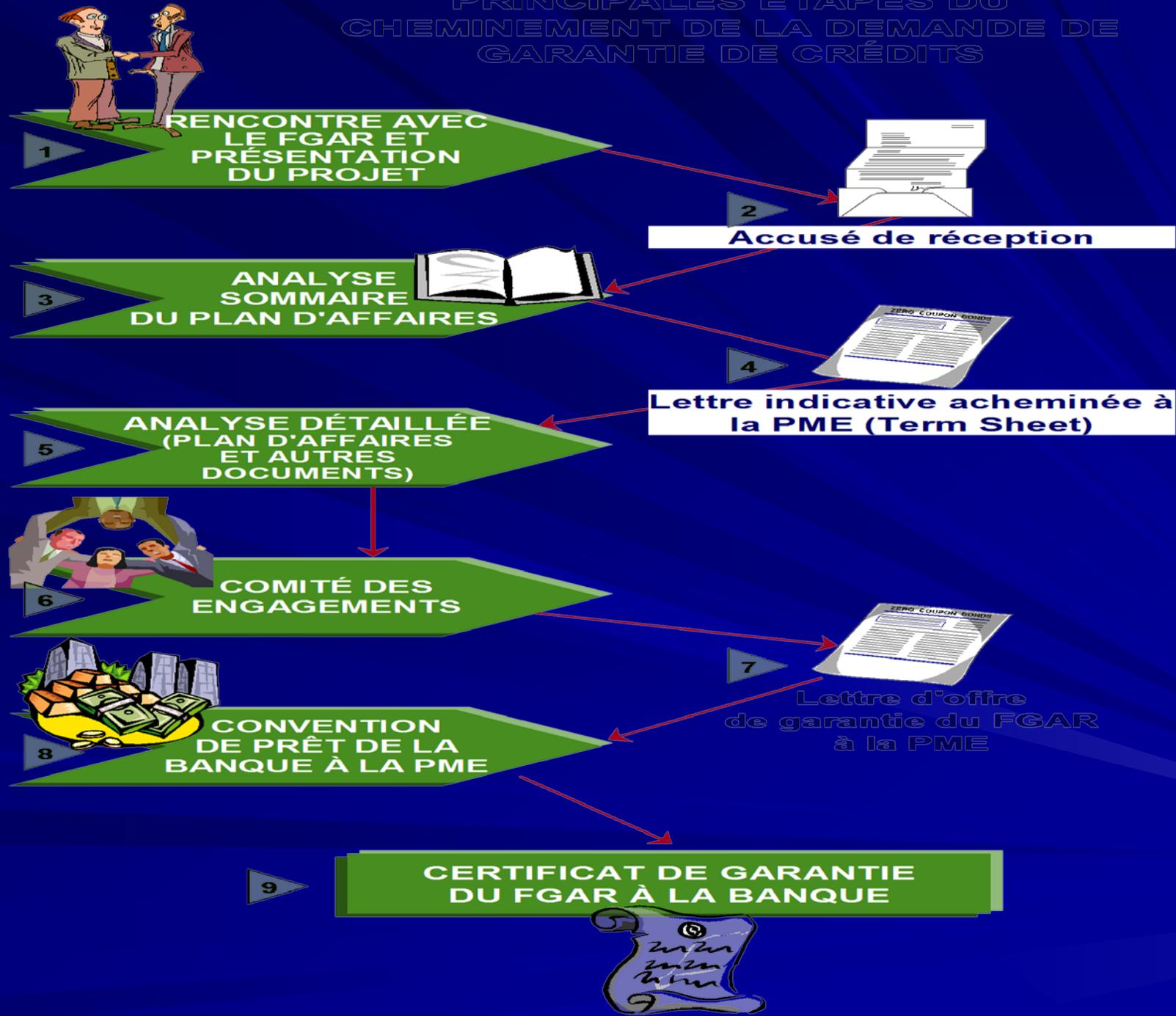
Le montant maximal est fixé à **250 MDA**.

Commission :

Le taux de la commission d'engagement est réduit à **0,50 %** l'an sur l'encours de la garantie.

Cheminement de la demande

PRINCIPALES ÉTAPES DU CHEMINEMENT DE LA DEMANDE DE GARANTIE DE CRÉDITS



Les Atouts de la Garantie Financière pour la Banque

- Partager le risque avec une proportion importante prise par le FGAR.
- Obtenir une garantie sans coûts supplémentaires pour la Banque.
- Réduire le niveau d'exigence en sûretés réelles.
- Conforter la décision de la banque grâce à une appréciation externe du risque.
- Réduire les provisions sur les créances détenues par la Banque.
- Améliorer, In Fine, le produit net bancaire par l'augmentation de la capacité d'engagement de la banque .

Les Atouts de la Garantie Financière



Quelle que soit la valeur d'une garantie ou d'un gage, la banque doit :

- Avoir toujours conscience de la possibilité de voir le gage et ou/ la sûreté appréhendé par un créancier privilégié (Fisc, CNAS,...)
- En plus de l'obligation du respect des formes juridiques de la constitution de gages et autres sûretés.

Les Banques Conventiionnées



B D L



B N A



B A D R



B E A



CPA



C N M A



CNEP



Sofinance



A G B



Natixis Bank



Housing Bank



Société Générale Algérie



Baraka Bank Algérie



Bnp Paribas El Djazair



Al Djazair Istithmar

STATISTIQUES au 31/05/2011

LIBELLE	TOTAL
Nombre de garantie accordée	516
Coût global des projets	54 009 016 366 DA
Montant des crédits sollicités	30 730 048 235 DA
Taux moyen de financement	57%
Montant des garanties accordées	12 670 988 049 DA
Taux moyen de garanties accordées	41%
Nombre d'emploi à créer	26 411

STATISTIQUES au 31/05/2011

Répartition des Garanties par Type d'investissement

Type d'investissement	Création	Extension	Total
Nombre de garantie accordée	252	264	516
Montant des garanties accordées DA	4 458 409 032	8 212 579 018	12 670 988 049

STATISTIQUES au 31/05/2011

SECTEUR D'ACTIVITE	Nombre de Projet	%	Montant de la Garantie en DA	%	Nombre d'Emplois	%
INDUSTRIE	326	63%	9 356 819 469	73%	19 304	73%
BTPH	114	22%	2 050 235 352	17%	4 933	19%
TRANSPORT	33	4,6%	284 809 787	0%	328	1%
SANTE	20	4%	521 795 075	4,3%	688	2,7%
NTIC	9	1,8%	164 774 666	1,4%	577	2,2%
AGRICULTURE et PECHE	5	1%	112 744 600	1%	359	1%
TOURISME	3	0,6%	116 953 000	1%	172	1%
MAINTENANCE. INDUS	6	1,2	62 856 100	0,5	50	0,2%
TOTAL	516	100%	12 670 988 049	100%	26 411	100%

FGAR

WWW.FGAR.DZ

021 29 78 88

**Adresse : 166 Lotissement Saïdoun Mohamed Kouba –
ALGER**

E-mail : Info@fgar.dz